

# REGLEMENT MARCHE & COURSE NATURE A LA ROCHE COURBON

7<sup>ème</sup> édition – Les 19 & 20 Octobre 2019

## Art.1/ TYPES D'EPREUVE ET PROFIL DES PARCOURS

Epreuves organisées par Amicour (Association des Amis de La Roche Courbon), association Loi 1901, affiliée à l'UFOLEP

### 1.1 : Randonnée pédestre / Le samedi 19 octobre

Circuit semi-nocturne de 8km à travers le domaine.

Marche en allure libre, guidée et non chronométrée, ouverte aux hommes et femmes à partir de 10 ans.

Une partie de la marche se déroulera à la tombée de la nuit, voire de nuit. Pour prendre le départ, **tous les marcheurs devront être équipés de lampes de poche ou lampes frontales de bonne qualité et en bon état de fonctionnement** (dont piles neuves ou piles de rechange). Le **port de chasubles jaunes** ou de tout autres accessoires munis de bandes réfléchissantes (brassards, sacs à dos, etc.) est vivement conseillé par l'organisation.

- Poussettes non autorisées sur le parcours.

### DESCRIPTIF

Le départ et l'arrivée de la randonnée pédestre se situent dans l'enceinte du Château de La Roche Courbon. Le parcours en boucle est tracé à 95% en sous-bois. Cette déambulation de 8 km vous fait découvrir les trésors du domaine de La Roche Courbon et les lieux insolites du village gallo-romain en passant par les grottes préhistoriques. Le dénivelé est faible, mais la nature du terrain est variable (talus, franchissements, petits escarpements). Le parcours de la marche emprunte les plus belles portions du parcours de la course qui aura lieu le lendemain ! Le final du parcours à la nuit tombée vous émerveillera pas sa beauté.

- La marche sera « fermée » par une personne de l'organisation qui marchera en tant que « serre file », il est interdit de doubler cette personne pour des questions de sécurité.

### 1.2 : Course Nature / Le dimanche 20 octobre

Courses hors stade, 95% des parcours sur chemins et sentiers dans le domaine du château et aux alentours, rares passages sur route et traversées de route.

- **Parcours enfants hors compétition\*** dans le domaine du château, ouverts aux enfants âgés de 3 à 9 ans (cat. Éveil Athlétique : 400 m / année de naissance : 2010-2016).  
*\*Course non chronométrée : pas de classement.*

- **Deux parcours enfants chronométrés** dans le domaine du château, ouverts aux enfants :
  - de 10 à 13 ans (cat. Poussins : 1,2 km / année de naissance : 2008-2009)
  - de 14 à 15 ans (cat. Benjamin & Minimes : 2,4 km / année de naissance : 2004-2006).

⇒ Chaque enfant est sous la surveillance d'un adulte et sous son entière responsabilité. Aucune poursuite envers les organisateurs ne pourra être engagé en cas de blessure de l'enfant.

### DESCRIPTIF

La boucle de 400m est tracée sur l'esplanade du château, très plate et visible par l'ensemble du public.

La boucle de 1,2 km reprend la boucle de 400m sur l'esplanade du Château et fini par les jardins à la Française.

- **Course Nature découverte de 14 km** ouverte à toutes et tous à partir de 16 ans (Catégorie cadet / année de naissance : 2002), femmes et hommes, licenciés ou non.

## DESCRIPTIF

Le départ et l'arrivée de la course se situent dans l'enceinte du Château de La Roche Courbon. Le parcours en boucle est tracé à 95% sous des chemins en sous-bois avec des bornes à chaque kilomètre. Le circuit se trouve presque exclusivement sur le domaine du château en laissant une grande place à la découverte du patrimoine naturel et historique du château.

Il se décompose en deux parties :

- une partie relativement plate qui rejoint les jardins à la française après un passage en forêt
- une deuxième partie plus technique qui commence par le passage dans les grottes préhistoriques et se poursuit jusqu'au village gallo-romain.

Le dénivelé est faible mais la nature du terrain est variable et le parcours ponctué de nombreux petits franchissements (talus, escaliers, etc.). Le parcours présente des vues et des passages remarquables dans l'enceinte du château, dont un passage en course dans deux salles du château.

- **Trail court de 23 km** ouvert à toutes et tous à partir de 18 ans (Catégorie junior / année de naissance : 2000).

La Course Nature à La Roche Courbon (14 et 23 km) compte pour le Challenge des Trails 2019-2020 de Charente-Maritime.

## DESCRIPTIF

Le trail court de 23km est similaire à la course nature de 14km (*cf. descriptif ci-dessus*). La seule différence réside dans la seconde partie du trail qui est plus technique et plus hétéroclite. Elle commence par le passage dans les grottes préhistoriques et se poursuit jusqu'au village gallo après deux passages sur le cours d'eau " Le bruant ".

Les chiens n'étant pas autorisés sur le domaine, **les canicrosses ne sont pas admis sur les parcours de la Marche et Course Nature**. L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ des canicrosses et aucun remboursement de frais d'inscriptions ne sera effectué.

## Art.2/ ENGAGEMENT

### 2.1 : Droits par participants

Prix d'inscriptions :

MARCHE SEMI-NOCTURNE	COURSES
Randonnée pédestre = 8,00 €	Course Nature découverte de 14 km = 13,00 €
Dîner Champêtre = 13,00 € (sur réservation)	Trail court de 23 km = 18,00 €
	Parcours enfants non chronométré = Gratuit
	Parcours enfants chronométrés 1,2km ou 2,4 km = 2,00 €
	Déjeuner = 12,00 €

Frais d'inscription en ligne :

- valeur du panier supérieure à 0€ et inférieure ou égale à 20€ : 1,00€
- valeur du panier supérieure à 20€ et inférieure ou égale à 40€ : 1,50€
- valeur du panier supérieure à 40€ et inférieure ou égale à 70€ : 1,75€
- valeur du panier supérieure à 70€ et inférieure ou égale à 120€ : 2,00€

Frais de majoration : Aucune majoration ne sera appliquée sur la Marche pour toute inscription sur place le samedi 19 octobre 2019.

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course (dimanche 20 octobre 2019).

- Marche semi-nocturne limitée à 700 participants.
- Courses enfants limitée à 200 participants en tout.
- Courses 14 & 23 km limitées à 1500 participants en tout.

## 2.2 : Mode de paiement :

Trois modes de paiement possibles :

- En chèque libellé à l'ordre de « Amicour ». Adresse postale : Château de La Roche Courbon - Amicour, Marche et Course Nature, 17250 Saint-Porchaire.
- En chèque ou en espèces pour les inscriptions effectuées sur place.
- Par carte bancaire pour les inscriptions sur internet uniquement.

## 2.3 : Renseignements et inscriptions :

Via le site internet du Château de La Roche Courbon : [www.larochecourbon.fr](http://www.larochecourbon.fr) / Rubrique : Course nature. Inscription en ligne ou bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet.

Téléphone : 05 46 95 60 10 / Courriel : [coursenature@larochecourbon.fr](mailto:coursenature@larochecourbon.fr)

## 2.4 : Validation de l'inscription :

L'inscription du participant sera effective à réception de l'ensemble de ces pièces :

- Formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé.
- Chèque ou espèces en règlement des droits d'inscription (CB pour inscriptions en ligne).
- Documents obligatoires (cf. formulaire d'inscription) et Art.3 du présent règlement.
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés de leurs parents (Marche & Course).

Un mail de confirmation sera envoyé pour valider l'inscription.

## 2.5 : Délai et clôture des inscriptions :

**Pour les inscriptions par courrier, les formulaires d'inscriptions doivent être réceptionnés au Château de La Roche Courbon au plus tard le vendredi 11 octobre 2019 avant midi si vous souhaitez que votre inscription puisse être enregistrée.**

Les inscriptions seront closes dès que les organisateurs comptabiliseront les quotas mentionnés ci-dessus. Le portail d'inscription en ligne sera dès lors fermé. Les bulletins d'inscriptions transmis par courrier et qui arriverait après fermeture des inscriptions seront renvoyés à leur destinataire. En cas de clôture des inscriptions avant le jour de la course, une mention sur la page internet officielle de la Course Nature au Château, ainsi qu'un communiqué de presse informeront les coureurs et / ou marcheurs.

## **Art.3/ CHRONOMETRAGE ET DOSSARDS**

**Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire : course enfants 400m, 1,2km & 2,4km ; Course nature 14km et Trail court 23Km.**

Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution). Il est non ré-affectable sur un parcours autre que celui souscrit à l'engagement. Il doit être fixé sur la poitrine avec des épingles (**non fournies par l'organisateur**), et rester visible tout au long de la course ou de la marche.

Les dossards des hommes et femmes seront distinctifs (point de couleurs différents).

Système de chronométrage par bracelets composés d'une puce électronique à positionner à la cheville.

## **Art.4/ DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

### 4.1 : Randonnée pédestre /

**Autorisation parentale** pour les mineurs non accompagnés d'un parent.

### 4.2 : Course enfants non chronométrée /

Course non chronométrée de 400m pour la catégorie éveil athlétique (7-9 ans) ; la **production d'un certificat médical n'est pas exigée.**

#### **4.3 : Courses enfants chronométrées et courses adultes /**

Pour les licenciés, la présentation de la licence FFA ou assimilée est obligatoire.

Les non licenciés (enfants et adultes) devront fournir un **certificat original ou sa copie, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** (mention obligatoire), datant de moins d'un an à la date de la course. Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

**Autorisation parentale** dûment complétée et signée par les responsables légaux des personnes mineurs de moins de 18 ans participant à la course ou à la marche.

#### **Art.5/ DISPOSITIF MIS EN PLACE**

- Accueil : Château de La Roche Courbon
- Une salle pour inscriptions et retrait des dossards ; dîner du samedi et déjeuner du dimanche (sur réservation).
- Une salle pour le café d'accueil du dimanche.
- Une salle pour PC course et le Poste médical fixe.
- Une zone de départ-arrivée dans l'enceinte du château (arche végétale, poste chronométrage, sonorisation speaker, scène).
- WC et point d'eau sur place / jets d'eau pour rinçage ; pas de douche sur place.
- Une tente dédiée aux vestiaires.
- Restauration rapide sur place le dimanche (Relai de la Romette).

#### **Art.6/ PROGRAMME**

##### **- Programme du samedi 19 octobre 2019 :**

- |                     |   |
|---------------------|---|
| 14h00 à 17h00 :     | Permanence pour retrait des dossards et inscriptions marche et course (dans la limite des places disponibles) au Château de La Roche Courbon. |
| A partir de 16h30 : | Accueil et émargement des marcheurs.  |
| 17h50 :             | Briefing marcheurs.   |
| 18h00 :             | Départ de la Randonnée pédestre   |
| A partir de 19h30 : | Vin chaud offert à tous les participants.   |
| 20h30 :             | Dîner champêtre.  |
| 21h00 :             | Fermeture du parcours / arrivée des derniers marcheurs.   |
| 23h00 :             | Fermeture du site.  |

##### **- Programme du dimanche 20 octobre 2019 :**

- |                   |   |
|-------------------|---|
| De 7h30 à 9h30 :  | Retrait des dossards pour les coureurs et café d'accueil.               |
| 8h45 :            | Echauffement pour les courses enfants                                   |
| 9h00 :            | Départ de la course des enfants, catégorie Benjamins & Minimes (2,4km). |
| 9h15 :            | Départ de la course des enfants, catégorie Poussins (1,2km).            |
| 9h30 :            | Départ de la course des enfants, catégorie Eveil athlétique (400m).     |
| 9h45 :            | Echauffement pour les courses adultes.                                  |
| 9h55 :            | Briefing Course Nature découverte 14km                                  |
| 10h :             | Départ de la Course Nature découverte de 14km.                          |
| 10h05 :           | Briefing Trail court 23km   |
| 10h10 :           | Départ du Trail Court de 23km.  |
| A partir de 12h : | Déjeuner dans la grange (sur réservation).                              |
| 12h45 :           | Classement et remise des prix pour l'ensemble des courses.              |

### Art.7/ LOGISTIQUE ET SECURITE DES PARCOURS

- Equipe médicale composée **d'un médecin urgentiste et deux infirmiers anesthésistes**. Deux véhicules et matériel de premiers secours. Un poste médical fixe (PMF) sur zone de départ/arrivée, une équipe de secours mobile (ESM) sur les parcours. Liaison avec points de ravitaillement, contrôleurs, signaleurs et PC Course, par radiocommunication.
- Equipe de **3 secouristes de la SNSM** de Rochefort sur mer.
- Un ou deux contrôleurs postés en sécurité à chaque traversée de route.
- Parcours matérialisés alternativement par des couloirs et des flammes de rubalise.
- Marquage au sol à la peinture biodégradable fluorescente, uniquement sur les portions asphaltées et aux croisements de route.
- Pancartes signalétiques « Prudence course pédestre » et « Prudence traversée de route » disposées en bord de route et de chemin en amont de chaque croisement de route avec les parcours. A destination des automobilistes et des coureurs.
- Trois ravitaillements en tout (1 commun aux deux parcours 14 & 23km sur l'esplanade + 1 spécifique au parcours de 23 km + un commun à l'arrivée). Un camelbak ou un porte gourde est tout de même conseillé.

### Art.8/ CLASSEMENT

Pour les enfants, les classements seront établis comme suit :

- Les trois premières filles et les trois premiers garçons de chaque catégorie.

Pour les coureurs du 14km et du 23km, les classements seront établis comme suit :

- 1<sup>er</sup> de chaque catégorie, hommes et femmes
- Scratch 1/2/3 sur chacun des parcours
- Classement général Challenge Entreprises sur chacun des parcours (Cumul des temps des 3 coureurs).
- **Les classements scratch féminin et masculin des deux parcours compteront pour le Challenge des Trails de Charente-Maritime 2019-2020.**

### Art.9/ RECOMPENSES

Courses enfants chronométrées

Aucune récompense financière ne sera attribuée. Les récompenses consisteront en des médailles en bois spécialement réalisées pour l'occasion et des semis de chêne issus de la forêt du Domaine de La Roche Courbon.

Course Nature 14km et Trail court 23km :

Aucune récompense financière ne sera attribuée. Les récompenses consisteront en des médailles en bois spécialement réalisées pour l'occasion et posées sur des socles en bois, des bons d'achat, des paniers garnis de produits locaux et des bouquets de fleurs.

### Art.10/ ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### Art.11/ ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite **par courrier recommandé avant le lundi 07 octobre 2019, soit 2 semaines avant l'évènement**. Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire qu'à hauteur de 50 % du montant de l'inscription.

Après le 07 octobre 2019, aucun remboursement ne sera effectué, que ce soit sur un engagement concernant la randonnée pédestre, une des courses ou un des repas.

#### **Art.12/ PERTE OU VOL**

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou vol qui interviendrait le week-end de la course, dans et en dehors du site du Château de La Roche Courbon.

Un vestiaire gardé est mis à disposition des coureurs le jour de la course (dimanche 20 octobre 2019).

#### **Art.13 - CNIL**

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et sur celui du chronométreur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

#### **Art.14/ DROIT D'IMAGE**

*« J'autorise expressément les organisateurs de La Marche et Course Nature à La Roche Courbon ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la Marche et Course Nature à La Roche Courbon, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.*

#### **Art.15/ ACCORD A L'INSCRIPTION**

En s'inscrivant à La Marche & Course Nature à La Roche Courbon, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.